



Photo: Djamila Grossman

Synthèse

Un logement plutôt qu'un hébergement

Chances et défis de l'hébergement privé de personnes réfugiées titulaires du statut de protection S

Dr. phil. Eveline Ammann Dula, Dr. des. Nadine Gautschi BFH
PD Dr. phil. Gesine Fuchs, Selina Lutz BA, MAS, Eva Granwehr MA. HSLU
10.01.2024



HSLU Hochschule
Luzern

Avec le soutien de :



Table des matières

1	L'essentiel en bref	3
2	Introduction	6
1.1	Contexte juridique et politique	7
1.2	Le logement dans le contexte de l'exil	7
1.3	Hébergement de personnes réfugiées d'Ukraine	8
3	Le projet : questions, données et méthodes	9
3.1	Questions	9
3.2	Enquête quantitative	9
3.3	Enquête qualitative	10
4	Qui sont les familles d'accueil et personnes accueillantes ?	10
4.1	Profil sociodémographique	11
4.2	Motivations pour offrir un hébergement privé	11
5	Qui sont les personnes accueillies ?	12
6	Besoins en matière de logement : la cohabitation avec les familles d'accueils et personnes accueillantes	13
6.1	Satisfaction des besoins en matière de logement dans l'hébergement privé	14
6.2	Comparaison de différentes formes de logement : hébergements collectifs	14
7	Care: Prise en charge, accueil et refus	15
8	L'avenir des familles d'accueil et personnes accueillantes : conclusion et recommandations	15
8.1	Potentiel de l'hébergement privé pour l'intégration	15
8.2	Conclusions	17
9	Bibliographie	20

1 L'essentiel en bref

L'étude et son contexte

Après le déclenchement de la guerre en Ukraine, l'hébergement privé s'est établi pour la première fois comme un pilier de la politique officielle d'accueil des personnes réfugiées en Suisse et a permis d'éviter la saturation du système d'asile (Strauss et al. 2023). Le projet dont il est question ici a cherché à comprendre si et comment l'hébergement privé facilitait l'arrivée des personnes réfugiées et promouvait leur intégration sociale. Nous avons examiné la façon dont il était vécu par les personnes concernées. À cette fin, nous avons mené des entretiens qualitatifs tant avec les "familles d'accueil" qu'avec des personnes venues d'Ukraine. Dans le cadre d'une enquête quantitative en ligne menée durant l'hiver 2022, en collaboration avec l'OSAR, nous avons également interrogé les "familles d'accueil" sur leur expérience générale liée à la cohabitation avec des personnes réfugiées.

Personnes accueillantes et accueillies

Lorsque la Russie a lancé sa guerre d'agression contre l'Ukraine, quelque 30 000 familles et personnes seules se sont aussitôt dites prêtes à accueillir chez elles des personnes réfugiées. Fin 2022, environ 75 000 personnes venues d'Ukraine avaient déposé une demande de protection en Suisse. Alors qu'au début, 60 % d'entre elles environ étaient hébergées par des familles d'accueil ou personnes accueillantes, elles n'étaient plus qu'un tiers à peine en mai 2023 (SEM 2023a).

Les "familles d'accueil" interrogées ont hébergé 2400 personnes réfugiées d'Ukraine. Les familles d'accueil et personnes accueillantes ont une situation financière plutôt confortable, disposent d'un vaste espace de vie, sont d'âge moyen et vivent principalement en ville. Il ne s'agit pas uniquement de familles au sens strict du terme puisque la cohabitation se décline en de multiples formes, notamment avec des personnes seules, des parents célibataires ou en colocation¹.

Deux personnes ont été accueillies en moyenne. Parmi les personnes accueillies, 70 % étaient de sexe féminin et 30 % de sexe masculin. Un tiers des personnes réfugiées étaient des enfants et des jeunes de moins de 18 ans et 5 % à peine avaient plus de 65 ans.

Besoins en matière de logement

Les "familles d'accueil" tout comme les personnes réfugiées interrogées décrivent l'hébergement privé comme une expérience positive apportant une orientation et un soutien, mais aussi une sensation de quiétude et de sécurité, surtout pendant la phase initiale.

Les besoins individuels ne peuvent toutefois être mis en sourdine que pour un temps. Pour les deux parties, le plus grand défi s'est révélé être le respect mutuel de la vie privée lors d'un hébergement de longue durée. Les personnes accueillies ne souhaitent pas devenir un fardeau et l'espace permettant de s'isoler, de se reposer et de se détendre ainsi que les possibilités de le faire n'existaient pas toujours. Les rythmes de la journée et l'organisation de l'utilisation de l'espace ont également leur importance dans le contexte de l'espace disponible et doivent être réglementés suffisamment tôt.

¹ Nous employons malgré tout ici la notion de « famille d'accueil », car celle-ci est largement entrée dans l'usage courant et évoque la temporalité et la forme particulière de cohabitation dans laquelle des personnes au départ inconnues sont accueillies au sein d'un ménage qui existe déjà. Cela permet aussi d'aborder indirectement les défis et les chances découlant de la cohabitation entre des personnes qui font partie d'un ménage et d'autres qui viennent s'y greffer.

Langue et compréhension

Il est essentiel de trouver un langage commun pour cohabiter en familles d'accueil ou avec des personnes accueillantes, surtout lorsque des pièces telles que la salle de bains et la cuisine sont partagées. Il ne s'agit pas uniquement de parler la même langue : chaque partie doit aussi faire preuve d'ouverture et de respect et être disposée à discuter des attentes et des besoins et à les clarifier. Dans ces conditions, la communication peut fonctionner grâce à la gestuelle ou avec l'aide d'une application.

Care: prise en charge, accueil et refus

Les "familles d'accueil" ont abattu un travail de prise en charge très important pour les personnes réfugiées, en particulier pendant la phase initiale. De nombreuses "familles d'accueil" ont assumé une lourde charge mentale pour offrir une première orientation aux personnes accueillies et les aider sur les questions de santé, dans leur recherche de logement ou d'emploi ainsi que dans leurs contacts avec les autorités. Beaucoup ont déployé d'énormes efforts qui, bien que majoritairement très appréciés des personnes accueillies, ont parfois aussi conduit à la fatigue et à l'épuisement, donnant aux "familles d'accueil" la sensation d'être livrées à elles-mêmes dans l'encadrement des personnes vivant chez elles.

Les personnes réfugiées ont des besoins très variables. Les besoins d'isolement, de repos et d'intimité n'ont par exemple pas toujours été compris, ce qui a donné lieu à des malentendus et à des conflits.

Potentiel d'intégration

Dans l'ensemble, les personnes réfugiées ont souvent trouvé leur propre logement et/ou un travail grâce au soutien des "familles d'accueil" ont bénéficié d'informations pratiques et d'une assistance concrète. En ce sens, l'hébergement privé renferme un important potentiel que ne peuvent offrir les hébergements collectifs (voir Baier et al. 2022). Il n'est pas possible à ce stade de formuler des observations sur les effets dans le temps.

L'avenir des "familles d'accueil"

Les résultats montrent qu'un certain degré de formalisation, un accompagnement et une définition claire des responsabilités sont nécessaires pour faire de l'hébergement privé un élément à part entière de l'accueil des personnes réfugiées sur le long terme. Nous souhaitons particulièrement souligner les points suivants.

1. Création d'un cadre de vie approprié et respect des besoins en matière de logement

Il est essentiel de permettre à chaque partie d'avoir son intimité et de respecter la vie privée de l'autre. Le fait de parler ouvertement et dans le respect des attentes et des besoins permet de mieux se comprendre et de développer une bonne relation.

2. Préparation, accompagnement et encadrement de l'hébergement privé

Les attentes et besoins mutuels peuvent être établis au préalable grâce à une préparation ciblée. Des compétences centralisées, de même qu'une offre d'accompagnement et de soutien pour toutes les personnes concernées préviennent le surmenage et équilibrent le rapport de force.

3. Mise en réseau, échange et formation continue

L'échange d'expériences et d'avis sur certains sujets permettent aux parties concernées de se soutenir mutuellement. Les formations continues aident aussi à prévenir le surmenage, créent de la résilience et montrent les limites personnelles d'un tel engagement.

4. Financements appropriés et homogènes

Les autorités doivent indemniser de manière homogène les coûts supplémentaires effectifs supportés par les familles d'accueil et personnes accueillantes. En outre, une location formelle avec un contrat de bail permet de mettre les deux parties sur un pied d'égalité.

5. Communication accessible, intelligible et fiable des autorités avec des points de contact centralisés et faciles d'accès

Une bonne communication avec les autorités est indispensable pour réduire la charge mentale des "familles d'accueil" grâce à des compétences claires et ainsi leur permettre d'offrir leur précieux soutien à plus long terme.

2 Introduction

La population suisse a fait preuve d'une grande solidarité après le début de la guerre d'agression russe en Ukraine et le flux migratoire qui s'est ensuivi. Jusqu'à 30 000 familles et personnes seules se sont aussitôt dites prêtes à accueillir des personnes réfugiées chez elles. Fin 2022, quelque 75 000 personnes venant d'Ukraine avaient déposé une demande de protection en Suisse. Alors qu'au début, 60 % d'entre elles environ étaient hébergées par des familles d'accueil et personnes accueillantes, elles n'étaient plus qu'un tiers à peine en mai 2023 (SEM 2023a), soit à peu près 25 000 personnes, qui auraient sinon dû être logées dans les hébergements fédéraux. Sur le mandat du Secrétariat d'État aux migrations (SEM), fin 2022, l'OSAR avait réussi à mettre en relation environ 5700 personnes réfugiées et 2500 familles d'accueil et personnes accueillantes. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire récente, l'hébergement privé s'est établi comme un pilier de la politique officielle d'accueil de personnes réfugiées en Suisse et a permis d'éviter la saturation du système d'asile (Strauss et al. 2023).

C'est dans ce contexte que le projet dont il est question ici a cherché à déterminer si et comment l'hébergement privé de personnes réfugiées facilitait leur arrivée et promouvait leur intégration sociale (voir Werner 2021, Scherr & Yüksel 2019). L'intégration s'entend comme un procédé réciproque et mutuel qui se développe à la faveur de contacts sociaux entre personnes migrantes et population locale (Scherr & Yüksel 2019, p. 385). Dans leur étude consacrée à l'Allemagne, Schmidt et al. (2020) montrent que l'intégration sociale est un procédé de longue haleine : la probabilité de contacts réguliers entre la population allemande et les personnes réfugiées s'accroît à mesure que la durée du séjour de ces dernières en Allemagne augmente. Les contextes institutionnels tels que l'école, le lieu de travail ou l'environnement de vie jouent un rôle clé dans le développement de relations sociales informelles (Scherr & Yüksel 2019, p. 388), le voisinage et le cercle de personnes amies étant particulièrement importants à cet égard (Schmidt et al. 2020).

Pour établir le potentiel que recèle l'hébergement privé des personnes réfugiées par rapport à d'autres formes de logement et d'hébergement, nous avons voulu comprendre comment il était vécu par les personnes concernées. À cette fin, nous avons mené des entretiens qualitatifs tant avec des "familles d'accueil" qu'avec des personnes venues d'Ukraine. Nous avons également interrogé les "familles d'accueil" sur leur expérience générale liée à la cohabitation avec des personnes réfugiées dans le cadre d'une enquête quantitative en ligne menée en collaboration avec l'OSAR. Nous souhaitons utiliser les jalons posés dans le cadre de ce projet pour ensuite observer et analyser les formes de logement et les procédés d'intégration sociale des personnes réfugiées, la contribution de la société civile et les déterminants d'un niveau exceptionnel d'engagement sur la durée.

Ce document présente la synthèse des résultats du projet de coopération mené par les départements Travail social de la Haute école de Lucerne (HSLU) et de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) ainsi que par l'OSAR. Les résultats détaillés de l'analyse et la documentation des instruments d'enquête utilisés sont uniquement disponibles en allemand. Le projet est financé par le Pôle Thématique Interdisciplinaire "Espace & Société", des fonds internes des hautes écoles, l'OSAR et le Pour-cent culturel Migros. Nos sincères remerciements à toutes et tous.

1.1 Contexte juridique et politique

Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), environ 90 300 personnes venant d'Ukraine ont déposé une demande de statut de protection en Suisse entre le début de la guerre en février 2022 et la fin septembre 2023 (HCR n.d.). Les personnes réfugiées d'Ukraine forment ainsi le principal groupe de personnes en quête de protection en Suisse. Elles sont nettement plus nombreuses en Pologne, en Russie et en Allemagne (plus d'un million dans chaque pays). En octobre 2023, le HCR a recensé plus de 5,8 millions de personnes réfugiées d'Ukraine en Europe, sur un total de plus de 6,2 millions dans le monde. Ce chiffre indique que dans ce contexte aussi, la plupart des gens fuient vers les pays voisins et que l'Europe est globalement très affectée par les conséquences de la guerre en Ukraine (HCR n.d.).

En Suisse, les personnes en quête de protection venues d'Ukraine reçoivent généralement le statut S, si tant est qu'elles n'aient pas déjà obtenu un statut de protection dans un autre pays européen (à l'exception de la Pologne)². Ce statut est également octroyé aux personnes ressortissantes d'États tiers qui ont dû quitter l'Ukraine à cause du conflit, à condition qu'elles détiennent un titre de séjour ukrainien valable, qu'elles aient effectivement séjourné en Ukraine jusqu'au 24 février 2022 et qu'il n'y ait pas d'autre nationalité dans le noyau familial, c'est-à-dire pas de double nationalité et de famille binationale. Les personnes réfugiées reçoivent donc rapidement un droit de séjour sans devoir passer par une procédure d'asile ordinaire. Sur les 93 886 demandes de statut de protection S déposées jusqu'à la fin du mois d'octobre 2023, 88 285 ont été acceptées (SEM n.d.-a).

Bien qu'introduit dès 1998 en réaction aux flux migratoires engendrés par les guerres en ex-Yougoslavie, le statut S a été activé pour la première fois en mars 2022 pour l'Ukraine. Le statut S est valable un an et a été maintenu pour une année supplémentaire en novembre 2022 et en novembre 2023, jusqu'en mars 2025. Les personnes qui se voient octroyer le statut S peuvent travailler dès son obtention et leurs enfants peuvent et doivent fréquenter l'école obligatoire. Les regroupements familiaux sont également possibles, sauf si les membres de la famille ont déjà obtenu un statut de protection dans un autre pays (OSAR n.d.). Les personnes au bénéfice du statut S ont droit à l'aide sociale et sont traitées à cet égard sur un pied d'égalité avec les personnes requérantes d'asile et les personnes admises à titre provisoire. La fixation et l'octroi des prestations d'aide sociale sont régis par le droit cantonal (art. 3, al. 2, ordonnance sur l'asile 2, voir CSIAS n.d.).

Au moment où le statut S a été activé, rien n'était prévu juridiquement pour promouvoir l'intégration. Le Conseil fédéral a corrigé le tir en avril 2022 en introduisant le programme « Mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S » (programme S) (SEM 2023b). La mise en œuvre concrète de ce programme relevant de la compétence des cantons, des différences importantes s'observent de l'un à l'autre. Cela étant, les cantons sont en particulier tenus de mettre la priorité sur les aspects suivants : acquisition de la langue, insertion sur le marché du travail et soutien aux enfants et aux familles (SEM n.d.-b). Certains cantons prévoient une gestion de cas analogue à l'Agenda Intégration, d'autres une gestion de cas dite « light », tandis que quelques-uns continuent d'y renoncer totalement (SEM 2023b). Le 1^{er} novembre 2023, le Conseil fédéral a annoncé vouloir introduire des prescriptions plus contraignantes pour la promotion de l'intégration (SEM 2023c).

1.2 Le logement dans le contexte de l'exil

La recherche scientifique ne s'intéresse souvent qu'à titre marginal au logement des personnes réfugiées (Werner 2021). Force est néanmoins de constater que la conception

² Le statut S correspond dans une large mesure à la directive 2001/55/CE sur l'afflux massif de personnes déplacées, dont le mécanisme a été activé par l'UE le 4 mars 2022. Les divergences tiennent par exemple au délai d'attente pour avoir accès au marché du travail et à la liberté de déplacement. Dans l'intérêt d'une réglementation aussi homogène que possible dans l'espace Schengen, le Conseil fédéral a concrétisé un certain nombre de points liés au statut S dans ces domaines, voir art. 9, al. 8, ODV (RS 143.5) et art. 53, al. 1, OASA (RS 142.201), ainsi que SEM 2023a.

pratique de l'hébergement de personnes réfugiées en Allemagne – et sans doute aussi en Suisse – se caractérise comme la continuité d'un hébergement sous contrainte et strictement réglementé et est également qualifiée de « non-logement » (ibidem).

À l'inverse de ces formes d'hébergement collectives, l'hébergement dans des ménages privés a la capacité de satisfaire aux besoins en matière de logement tels que la sécurité et la protection, l'épanouissement personnel et l'appropriation, l'appartenance et la reconnaissance, la vie privée, l'intimité et la continuité (voir Werner 2021, p. 422). Le fait de vivre chez une famille d'accueil ou personne accueillante donne également lieu à des contacts sociaux, une condition essentielle pour entrer dans la société et y prendre part. Ce potentiel doit être étudié. Notre objectif est donc de générer de premières connaissances et hypothèses quant aux potentiels d'intégration sociale qu'offre le logement au sein de ménages privés.

1.3 Hébergement de personnes réfugiées d'Ukraine

Selon le SEM (SEM n.d.-c), les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA) sont le premier point de contact pour les personnes en quête de protection et requérantes d'asile et offrent jusqu'à 9000 places d'hébergement. Une fois enregistrées dans un CFA, ces personnes sont attribuées à un canton. La plupart du temps, les personnes en quête de protection venant d'Ukraine ne passent que quelques jours dans les CFA, contre 140 jours parfois pour celles qui se trouvent en procédure d'asile régulière. Les personnes venant d'Ukraine sont ensuite attribuées à un canton au moyen de la clé de répartition proportionnelle à la population. La responsabilité de leur encadrement est alors transférée au canton concerné ou, selon la forme d'organisation, aux communes (SEM 2023a). Le SEM verse aux cantons un forfait global d'environ 1500 CHF par mois pour chaque bénéficiaire de l'aide sociale (notamment pour l'hébergement, l'encadrement et la prise en charge médicale)³.

Depuis fin 2022, les personnes réfugiées ne sont plus directement mises en relation avec des familles d'accueil et personnes accueillantes depuis les centres fédéraux pour requérants d'asile. Par contre, il existe toujours diverses initiatives sur l'hébergement privé au niveau cantonal. De nombreux cantons collaborent avec l'OSAR en matière d'accompagnement et d'encadrement des familles d'accueil et personnes accueillantes ainsi que sur les questions de coordination et d'organisation. Plusieurs cantons ont entre-temps aussi ouvert le dispositif à d'autres personnes réfugiées. C'est le canton qui décide d'indemniser ou non les personnes offrant des places d'hébergement privées. On établit au cas par cas si les conditions de base d'un hébergement privé sont réunies. Pour l'OSAR, une chambre se fermant à clé ainsi qu'un accès à la salle de bains et à la cuisine sont importants. Il appartient aux cantons de décider si et dans quelle mesure le forfait global de la Confédération (voir CSIAS n.d.) pour l'hébergement est transféré aux particuliers (SEM n.d.-c).

Selon le groupe d'évaluation du statut S (SEM 2023a), il ne fait aucun doute que l'hébergement privé a contribué de manière très importante à gérer le nombre élevé de personnes réfugiées venues d'Ukraine, étant donné qu'il aurait été pratiquement impossible d'héberger jusqu'à 80 000 personnes titulaires du statut S dans les structures de la Confédération, des cantons, des villes et des communes. Il en va de même pour le fort engagement dont la société civile a fait preuve en de nombreux endroits à l'égard des personnes en quête de protection venues d'Ukraine. La collaboration avec des particuliers présente toutefois de nouveaux défis concernant les processus et l'encadrement ; ainsi les autorités ont-elles dû mettre en place de nouveaux points de contact pour accompagner les familles d'accueil et personnes accueillantes (SEM 2023a).

³ Art. 22, al. 2, OA2, RS 142.312.

3 Le projet : questions, données et méthodes

3.1 Questions

Les résultats du présent rapport ont été guidés par les questions suivantes :

- Quels sont les facteurs propices à l'intégration sociale à travers le logement au sein d'un ménage privé du point de vue de l'espace, de la sociologie du logement, des interactions sociales et institutionnel ?
- Quels types de logement présentent un potentiel particulier ou des défis particuliers ?
- Quels sont les obstacles et les pierres d'achoppement de ce procédé du point de vue de l'espace, de la sociologie du logement, des interactions sociales et institutionnel ?

Vu les fortes divergences entre cantons voire entre communes au niveau des conditions cadres structurelles et institutionnelles, nous n'avons pas pu mener d'analyse détaillée de leur incidence sur le potentiel de l'intégration sociale à travers le logement. Étant donné l'échantillon, nous n'avons pas davantage pu réaliser d'examen fondé des apports de l'engagement organisé de la société civile, et ce en raison de ressources financières limitées, mais aussi du manque de temps des personnes chargées de ces questions auprès des autorités.

Pour répondre aux questions ci-dessus, nous avons interrogé les personnes accueillies, c'est-à-dire les personnes réfugiées d'Ukraine, et les personnes accueillantes, c'est-à-dire les familles d'accueil et personnes accueillantes, au moyen de méthodes qualitatives et quantitatives :

- un millier de familles d'accueil et personnes accueillantes ont relaté leur expérience dans une enquête en ligne ;
- nous avons discuté avec douze personnes venant d'Ukraine et avec les personnes, couples ou familles qui les accueillait lors d'entretiens narratifs semi-directifs.

3.2 Enquête quantitative

Nous avons mené une enquête en ligne auprès de familles d'accueil et personnes accueillantes avec l'OSAR entre les mois d'octobre et de décembre 2022. Au total, 1073 familles d'accueil et personnes accueillantes de 19 cantons y ont participé. Sur celles-ci, 986 répondaient au critère selon lequel elles devaient avoir partagé leur appartement ou maison pendant au moins quatre semaines avec une ou plusieurs personnes réfugiées d'Ukraine. La majorité des familles d'accueil et personnes accueillantes ayant pris part au sondage avaient été mises en relation par l'intermédiaire des services officiels de l'OSAR basés dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Le taux de réponse était d'environ 40 %.

Nous avons demandé aux familles d'accueil et personnes accueillantes des informations sur leur situation de logement, sur les personnes accueillies, sur le soutien, sur la cohabitation et sur les contacts avec les autorités et avons également voulu savoir ce qu'elles jugeaient important pour l'intégration sociale. En plus de questions fermées, nous avons aussi posé à cet égard des questions ouvertes qui ont livré des informations plus détaillées.

Généralement, on utilise les questions ouvertes dans les sondages quantitatifs pour recueillir des informations, par exemple pour révéler de nouveaux aspects d'un sujet ou un contexte élargi (Züll & Menold 2019, p. 855) et atténuer le risque de désirabilité sociale des réponses (Wagner-Schelewsky & Hering 2019, p. 788 et 789). Les questions ouvertes nous offrent ainsi un bon aperçu des expériences, des connaissances (verbalisées) du quotidien et des souhaits ou revendications à l'égard du monde politique, qui peuvent également être quantifiés avec la prudence qui s'impose.

Si nous avons pu obtenir sous cette forme de nombreuses données concernant le point de vue des familles d'accueil et personnes accueillantes, c'est surtout grâce aux entretiens narratifs que nous avons pu en savoir plus sur les personnes réfugiées.

3.3 Enquête qualitative

L'enquête qualitative repose sur des entretiens narratifs semi-directifs avec des personnes réfugiées d'Ukraine ainsi qu'avec les personnes qui les ont accueillies. Nous avons décidé de faire appel à des Ukrainien-ne-s pour mener les entretiens avec les personnes réfugiées afin qu'ils puissent se tenir dans leur langue maternelle. Nous avons donc engagé des étudiantes (Berne) et une collaboratrice (Lucerne) ukrainiennes, qui ont réalisé et retranscrit les entretiens. L'accès aux répondant-e-s, la collecte de données et l'analyse des données sont décrits ci-après.

Accès aux répondant-e-s

Nous avons suivi différentes pistes pour trouver des répondant-e-s. Pour commencer, nous avons utilisé des contacts privés et professionnels au sein des deux hautes écoles afin d'entrer en lien avec des familles d'accueil et personnes accueillantes et, dans quelques cas, avec des personnes accueillies. Des appels lancés sur un groupe WhatsApp d'un quartier d'une grande ville, ainsi que des prises de contact lors d'un point de rencontre culturel et dans le cadre d'une association pour personnes réfugiées ont fait effet boule de neige et nous ont permis d'accéder à d'autres familles d'accueil et personnes accueillantes et personnes venant d'Ukraine.

Collecte de données et échantillon

Au total, nous avons discuté avec douze personnes réfugiées et douze familles d'accueil et personnes accueillantes de Suisse germanophone entre les mois d'août 2022 et de mars 2023. Nous avons pu inclure dans ce cadre des logements situés tant en ville qu'à la campagne, accueillant chacun entre une et quatre personnes.

Lors de l'entretien narratif (Schütze 1983), nous avons demandé sous forme de question ouverte comment l'hébergement privé s'était mis en place et comment il était vécu. Au besoin, des questions de clarification ont été posées sur la cohabitation, le soutien et le départ. Ces questions étaient définies dans un guide d'entretien.

Quatre entretiens avec des personnes d'Ukraine ont eu lieu en anglais, tous les autres ont été menés en ukrainien et en russe. Les discussions avec les familles d'accueil et personnes accueillantes ont eu lieu en (suisse) allemand. Tous les entretiens ont été enregistrés et retranscrits. Nous avons traduit les retranscriptions anonymisées en ukrainien et en russe au moyen d'un logiciel de traduction (DeepL Pro).

La durée de l'hébergement privé variait entre six semaines et six mois environ. Les personnes réfugiées étaient parfois accueillies seules, parfois à plusieurs membres d'une même famille (quatre maximum). La mise en relation s'était faite soit directement par des particuliers, soit par l'OSAR ou Campax, soit par une haute école.

Analyse des données

L'analyse des données s'est faite en deux temps. Dans un premier temps, nous avons travaillé selon une approche inductive en nous appuyant sur la méthodologie de la théorie ancrée (Corbin & Strauss, 2015). Nous avons formé des catégories de données au moyen d'une analyse comparative de cas. La catégorie de la prise en charge joue un rôle clé dans la présente analyse et a été affinée (voir chapitre 7). Dans un second temps, les témoignages sur les besoins en matière de logement tirés des douze entretiens avec les personnes réfugiées d'Ukraine ont été codés et analysés selon une approche déductive (voir chapitre 6).

4 Qui sont les familles d'accueil et personnes accueillantes ?

L'enquête en ligne livre des indications sur le profil des personnes ayant offert un hébergement privé. Il ne s'agit pas uniquement de familles au sens strict du terme,

puisque la cohabitation se décline en de multiples formes, notamment avec des personnes seules, des parents célibataires ou en colocation⁴.

Les données suivantes illustrent la pertinence du statut socioéconomique et de la situation de vie des familles d'accueil et personnes accueillantes.

4.1 Profil sociodémographique

Deux tiers des personnes interrogées sont des femmes. Les familles d'accueil et personnes accueillantes sont souvent d'âge moyen, deux tiers ont plus de 50 ans. Plus d'un tiers des personnes interrogées vivent en couple et 30 % vivent en couple avec des enfants. Une famille d'accueil ou personne accueillante sur cinq est un ménage composé d'une seule personne, tandis que les parents célibataires (5,7 %) et les colocations (3,7 %) ne constituent qu'une minorité des cas. Ces chiffres se recoupent avec les statistiques indiquant qu'en Suisse, le travail bénévole informel sous la forme d'encadrement et de soins est deux fois plus souvent assuré par des femmes (14,9 %) que par des hommes (7 %) et que les personnes âgées de 55 à 74 ans sont les plus engagées⁵.

En outre, les familles d'accueil et personnes accueillantes vivent plus souvent dans de bonnes conditions financières et d'espace. Près de 60 % d'entre elles vivent dans une maison individuelle dont elles sont propriétaires et 13 % dans un appartement dont elles sont propriétaires. La part de personnes propriétaires de leur logement est donc presque deux fois plus élevée que la moyenne suisse⁶. Un cinquième des familles d'accueil et personnes accueillantes vivent dans un appartement en location offrant suffisamment d'espace pour cohabiter. Les familles d'accueil et personnes accueillantes restantes vivent dans d'autres types de logement (5 %) ou dans des coopératives (1,9 %).

Les revenus du ménage s'élèvent à plus de 100 000 francs par an pour près de la moitié des familles d'accueil et personnes accueillantes et à plus de 120 000 francs par an pour plus d'un tiers. Un niveau inférieur de revenus n'empêche pas pour autant d'accueillir des personnes réfugiées : environ 8,4 % des familles d'accueil et personnes accueillantes perçoivent un revenu annuel total de moins de 60 000 francs (voir Strauss et al. 2023, p. 6).

Des informations sur la structure territoriale sont disponibles pour environ 84 % des familles d'accueil et personnes accueillantes interrogées⁷, les ménages vivant dans des centres urbains étant plus représentés que la moyenne.

4.2 Motivations pour offrir un hébergement privé

Le graphique ci-dessous, tiré du rapport sommaire (Strauss et al. 2023, p. 6), montre les motivations qui poussent à accueillir des personnes réfugiées.

⁴ Nous employons malgré tout ici la notion de « famille d'accueil », car celle-ci est largement entrée dans l'usage courant et évoque la temporalité et la forme particulière de cohabitation dans laquelle des personnes au départ inconnues sont accueillies au sein d'un ménage qui existe déjà. Cela permet aussi d'aborder indirectement les défis et les chances découlant de la cohabitation entre des personnes qui font partie d'un ménage et d'autres qui viennent s'y greffer.

⁵ Pour la structure d'âge et le travail bénévole informel, voir <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/conciliation-travail-non-remunere/travail-benevole.assetdetail.17124496.html> (12.10.2023), pour le travail de prise en charge de proches, voir <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/17124496/master> (12.10.2023), données de 2020.

⁶ En moyenne, 58 % environ de la population suisse vit dans des logements en location, tandis que la part de propriétaires est de 36,2 %. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/construction-logement/logements/conditions-habitation/locataires-proprietaires.html>, (12.10.2023).

⁷ Seul le code postal des personnes interrogées a été relevé. Certaines communes ont le même code postal, mais font partie de territoires différents selon l'OFS.

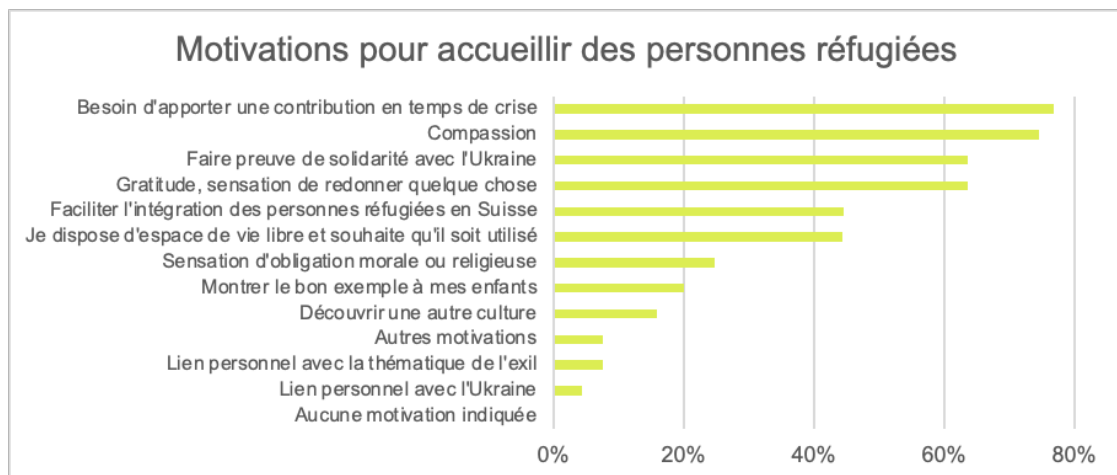
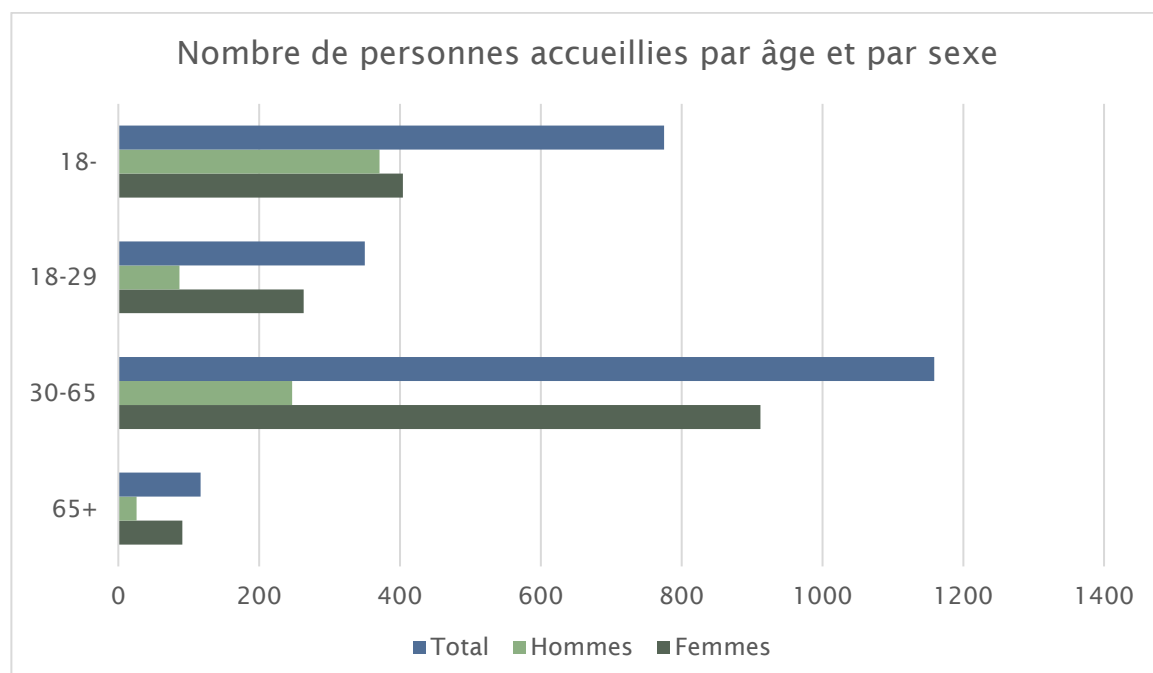


Illustration 1 : Strauss et al. 2023, p. 6.

Dans l'ensemble, le profil sociodémographique des familles d'accueil et personnes accueillantes et leurs motivations pour accueillir des personnes réfugiées d'Ukraine rejoignent ceux des familles d'accueil et personnes accueillantes dans d'autres pays européens, à savoir l'Allemagne et la Belgique (Haller et al. 2022, Schrooten et al. 2022). Il s'agit de personnes ayant une situation financière plutôt confortable, qui disposent d'un vaste espace de vie et d'âge moyen.

5 Qui sont les personnes accueillies ?

Les familles d'accueil et personnes accueillantes interrogées ont hébergé 2400 personnes réfugiées d'Ukraine. Deux personnes ont été accueillies par ménage en moyenne. Parmi les personnes accueillies, 70 % étaient de sexe féminin et 30 % de sexe masculin, dont 14 % des hommes âgés de 18 à 60 ans, astreints au service militaire et qui ne sont autorisés à quitter le pays qu'à titre exceptionnel, par exemple s'ils ont trois enfants ou plus. Il ressort des réponses ouvertes que les animaux de compagnie aussi ont été accueillis, surtout les chiens, et ont constitué un facteur très important lors de la mise en relation. Un tiers des personnes réfugiées étaient des enfants et des jeunes de moins de 18 ans et 5 % à peine avaient plus de 65 ans.



Les personnes accueillies interrogées sont arrivées d'Ukraine au début du flux migratoire. On peut supposer que leurs connaissances linguistiques et leur niveau d'instruction sont similaires par rapport à ceux établis lors d'une étude de l'OFS sur les caractéristiques pertinentes pour le marché du travail de personnes bénéficiant du statut S (voir Fritschi et al. 2023). Cette étude fait état d'un niveau d'instruction élevé : environ deux tiers des personnes en âge de travailler justifient d'une formation de degré tertiaire et 93 % ont au moins un diplôme de l'enseignement secondaire. Les métiers scientifiques, des services et techniques sont les plus représentés. Environ 30 % des personnes réfugiées disposent de bonnes connaissances en anglais, tandis que 20 % disposent de connaissances suffisantes pour se faire comprendre dans les situations de la vie quotidienne.

Des statistiques récentes du SEM confirment le niveau d'instruction élevé (SEM n.d.-a). Selon le rapport d'évaluation de septembre 2023, le taux d'emploi a augmenté de façon continue et se situait à environ 17 % fin mai 2023 (SEM 2023a, p. 19). La plupart des personnes travaillent dans l'hôtellerie et la restauration, l'informatique et le conseil ainsi que dans l'enseignement (ibidem). Le salaire mensuel standardisé ne s'élevait toutefois qu'à un peu plus de 4700 francs (ibidem). Cela s'explique par le fait que peu de diplômes professionnels ukrainiens ont été reconnus jusqu'ici, une condition nécessaire pour exercer des métiers réglementés tels que celui d'électricien-ne ou de médecin. Il est possible de travailler sans diplôme reconnu dans d'autres professions (ibidem), mais avec le risque d'un effet dépressif sur les salaires.

6 Besoins en matière de logement : la cohabitation avec les familles d'accueils et personnes accueillantes

Contrairement à une colocation conventionnelle, le rapport n'est pas équilibré lorsqu'il s'agit de l'hébergement de personnes réfugiées au sein de ménages suisses privés. En effet, il y a les personnes qui accueillent d'une part et les « hôtes » de l'autre⁸. On pourrait davantage parler de « ménage multipartite » dans lequel les parties se partagent les infrastructures. Dans de rares cas, les personnes réfugiées vivent dans un appartement indépendant, c'est-à-dire un logement séparé qui fait partie de la même maison.

Selon Deinsberger-Deinsberger & Reichl (2022a), les besoins en matière de logement couvrent l'ensemble des besoins corrélés à l'espace de vie d'une personne, ainsi qu'à son propre logement ou cadre de vie. Ils trouvent leur origine dans la nature humaine et sont génériques. La façon dont les besoins s'expriment est définie par les habitudes et les expériences et ils peuvent varier d'un individu à l'autre, ainsi qu'en fonction de l'âge, du sexe, de la famille, de la profession, etc. (Leising 2002, p. 60). Ils peuvent être temporairement refoulés ou réprimés, mais jamais totalement éliminés. Lorsque les besoins ne sont pas, ou pas suffisamment, satisfaits sur la durée, cela peut engendrer des problèmes tels que tourment intérieur, sensation de malaise ou irritabilité. Les besoins réapparaissent continuellement, de manière cyclique (comme le besoin de sommeil) ou situationnelle (comme la recherche d'un abri lors d'un orage). L'être humain n'a généralement conscience que d'une partie de ses besoins.

Nous avons retenu plus spécifiquement les besoins en matière de logement qui relèvent des besoins fondamentaux et qui semblent donc particulièrement pertinents dans le contexte de l'exil. Il s'agit des aspects suivants⁹ :

- Vie privée
- Protection et sécurité
- Quiétude

⁸ Les personnes réfugiées sont surtout en quête de protection et il est impossible de déterminer ou prévoir la durée de leur séjour en Suisse ou dans d'autres pays. Il est donc problématique de les qualifier d'hôtes, car cette notion ne tient pas compte de leur besoin de protection et de normalité.

⁹ Les résultats de l'analyse des différents aspects sont présentés dans le rapport final en allemand.

- Détente et régénération
- Régulation
- Personnalisation et appropriation
- Territorialité
- Attachement au lieu
- Adéquation aux enfants

6.1 Satisfaction des besoins en matière de logement dans l'hébergement privé

Dans l'ensemble, on peut constater que les expériences liées à l'hébergement privé sont hétérogènes quant au respect des besoins en matière de logement et varient en fonction du besoin et de la situation. La grande majorité des personnes interrogées font état d'expériences positives. Les personnes réfugiées indiquent que l'hébergement privé leur a été bénéfique en leur offrant une orientation et un soutien, mais aussi une sensation de quiétude et de sécurité, surtout durant la phase initiale.

Il est essentiel de permettre à chaque partie d'avoir son intimité et de respecter la vie privée de l'autre. Les possibilités de s'approprier les pièces favorisent la sensation de protection et de quiétude chez les personnes accueillies. Le fait de comprendre les besoins mutuels et d'en parler s'avère également très important.

Comme expliqué au début de ce chapitre, les besoins ne sont pas des phénomènes ponctuels : ils réapparaissent continuellement (par intervalles cycliques ou en fonction de la situation). Cela signifie aussi qu'ils peuvent être temporairement mis en sourdine et qu'un manque ne se manifeste qu'après un certain temps. Il ressort de nombreuses déclarations de familles d'accueil et personnes accueillantes que l'hébergement privé peut se compliquer avec le temps. Les personnes accueillies n'ont pas non plus envie de devenir un fardeau à long terme pour leur « famille d'accueil ». Le caractère adéquat d'un hébergement privé n'apparaît donc judicieux que pour un certain temps, selon la configuration de l'espace.

Le plus grand défi, de loin, tient au respect de la vie privée de chaque partie dans un hébergement de longue durée. Dans de nombreux cas en effet, le cadre de vie existant n'est pas prévu pour héberger des personnes supplémentaires de manière durable. L'espace permettant de s'isoler, de se reposer et de se détendre et les possibilités de le faire n'existent pas toujours. Les rythmes de la journée et l'organisation de l'utilisation de l'espace ont également leur importance dans ce contexte et doivent être réglementés suffisamment tôt. En cas d'hébergement privé de longue durée, l'espace de nombreux logements devrait être adapté afin de mieux fonctionner pour un ménage multipartite.

6.2 Comparaison de différentes formes de logement : hébergements collectifs

Les résultats obtenus quant aux besoins en matière de logement ne permettent pas d'effectuer une comparaison directe avec d'autres formes d'hébergement de personnes réfugiées, faute de collecte systématique de données en ce sens. Lors de leurs entretiens, certaines personnes réfugiées ont cependant jugé positif d'être hébergée par une famille d'accueil ou une personne accueillante, plutôt que dans un « bunker ».

Selon une enquête menée auprès de personnes réfugiées ukrainiennes, principalement dans le canton de Zurich (Baier et al. 2022, p. 14 à 16), les résultats liés à la satisfaction, à la sensation de sécurité, aux conflits et à la santé sont toutefois nettement meilleurs dans l'hébergement privé que dans les hébergements collectifs. Les personnes réfugiées disposant de leur propre logement étaient les plus satisfaites de leur situation (95 %), suivies de celles hébergées par des familles d'accueil et personnes accueillantes (86 %), tandis que les hébergements collectifs ont obtenu le moins bon résultat (52 %). C'est également dans ces derniers que la sensation subjective de sécurité des personnes interrogées était la plus faible (73 %), tandis qu'elle était la plus élevée chez celles qui avaient leur propre logement (98 %). Le niveau de conflit est le plus élevé dans les hébergements collectifs.

7 Care: Prise en charge, accueil et refus

Les entretiens qualitatifs visaient à déterminer comment tant les “familles d’accueil” que les personnes réfugiées d’Ukraine vivaient l’hébergement privé. Le présent chapitre se penche sur l’aspect de care. Il ressort de ces entretiens que l’hébergement privé de personnes réfugiées se caractérise par différentes dimensions de prise en charge, dont les personnes réfugiées sont dépendantes.

La prise en charge apparaît comme une caractéristique essentielle de l’hébergement de personnes réfugiées au sein de “familles d’accueil”. On entend par prise en charge tant l’assistance pratique, par exemple dans les contacts avec les autorités, la recherche de logement et d’emploi, les questions du quotidien, l’organisation des vêtements ou des cours de langue, etc., que la prise en charge corporelle, c’est-à-dire le fait de faire les courses ou de cuisiner pour les personnes réfugiées ou d’organiser leurs soins de santé. La prise en charge a aussi une dimension affective, consistant par exemple à s’enquérir du bien-être des personnes réfugiées, à les écouter et à les soutenir. Cela montre le besoin aigu d’assistance de ces dernières à leur arrivée en Suisse, à différents égards.

Certaines personnes réfugiées ont toutefois elles-mêmes assuré un travail pratique de prise en charge en cuisinant ou en gardant les enfants par exemple, et ont veillé au bien-être émotionnel de leurs familles d’accueil et personnes accueillantes dans leurs rapports amicaux naissants.

Il arrive aussi que des tensions surviennent en lien avec la prise en charge, en particulier quand des propositions d’aide sont refusées en raison d’un besoin d’indépendance et du souhait de ne pas devenir un fardeau pour la “famille d’accueil”. Certaines personnes réfugiées ont fait part d’un grand besoin de calme, que venaient troubler des propositions incessantes d’activités à faire ensemble. Le calme est un besoin important après un traumatisme. Il conviendrait à cet égard d’offrir aux familles d’accueil et personnes accueillantes une formation ad hoc qui leur permette d’avoir un rapport adéquat avec les personnes réfugiées.

Il apparaît clairement que les “familles d’accueil”, mais aussi certaines personnes réfugiées d’Ukraine ont trouvé l’hébergement privé difficile, voire se sont senties dépassées. Il s’agit de prévoir à l’avenir une meilleure assistance et un accompagnement plus étroit pour les “familles d’accueil” afin de les soulager et de les protéger elles-mêmes et les personnes réfugiées du surmenage.

Faute d’institutionnalisation du modèle et face à des autorités dépassées, les “familles d’accueil” ont été largement livrées à elles-mêmes. Cette situation a particulièrement alourdi leur charge mentale, une autre dimension du travail de prise en charge incluant les tâches invisibles de planification et d’organisation que les “familles d’accueil” assurent continuellement, quoiqu’à des degrés variables.

8 L’avenir des familles d’accueil et personnes accueillantes : conclusion et recommandations

On constate dans l’ensemble qu’un grand nombre de personnes réfugiées et la majorité des familles d’accueil et personnes accueillantes parlent de leur expérience en termes positifs.

Les données montrent les chances que peut offrir l’hébergement privé pour satisfaire les besoins en matière de logement et faciliter l’arrivée en Suisse.

8.1 Potentiel de l’hébergement privé pour l’intégration

Nos données qualitatives et quantitatives livrent de nombreuses indications quant à l’influence positive de l’hébergement privé sur l’intégration. Les personnes réfugiées disent que ce soutien leur a été très utile, particulièrement pendant la phase initiale, pour trouver leurs marques à leur arrivée. Il leur apporte une proximité affective, un sentiment

de quiétude et du repos après leur exil, à condition toutefois que les deux parties puissent se comprendre et que la vie privée de chacune soit respectée.

Recherche de logement

L'hébergement avait déjà pris fin dans la moitié des cas au moment de notre enquête. La moitié des personnes réfugiées concernées avaient emménagé dans leur propre logement. De nombreux témoignages attestent de la grande importance du soutien linguistique et organisationnel apporté par les "familles d'accueil" dans la recherche d'un bail à long terme, non seulement pour orienter les personnes réfugiées, mais aussi pour dépasser la discrimination et les préjugés des propriétaires.

Travail

Beaucoup ont aussi aidé les personnes accueillies dans leur recherche de travail ou ont servi d'intermédiaire pour leur trouver un poste. Certaines des personnes interrogées avaient obtenu un logement par l'intermédiaire des hautes écoles et y ont ensuite trouvé un poste scientifique, et des membres du personnel des hautes écoles sont devenus familles d'accueil ou personnes accueillantes.

Connaissances d'orientation et intégration sociale

Un très grand nombre de personnes ont également évoqué la rapidité et la facilité avec laquelle les connaissances sur la culture (du quotidien) peuvent être transmises dans le cadre de l'hébergement privé, depuis le tri des déchets, littéralement, jusqu'aux explications sur le fonctionnement de l'administration suisse. Beaucoup de familles d'accueil et personnes accueillantes et de personnes réfugiées ont également participé à des activités de loisirs et célébré des fêtes ensemble.

Santé

Le sujet de la santé est revenu de manière récurrente. Les familles d'accueil et personnes accueillantes apportent souvent un soutien important dans l'accès aux infrastructures médicales. Elles assurent la prise en charge des personnes réfugiées sous de nombreuses formes, ce qui permet à ces dernières de sortir de l'isolement social, de se reposer et de se sentir bien. Il est à supposer que ces formes de prise en charge pourraient difficilement être assurées dans d'autres types d'hébergement. L'étude de Baier et al. 2022 constate ainsi des différences substantielles dans les indicateurs de santé en fonction de la situation d'hébergement : dans les hébergements collectifs, près de 40 % des personnes interrogées n'étaient pas en bonne santé, contre 17 % des personnes vivant chez des connaissances et 26 % de celles vivant chez des familles d'accueil et personnes accueillantes (Baier et al. 2022, p. 23).

Orientation et capacité d'action

Quelques personnes réfugiées ont évoqué dans leur témoignage les fortes différences entre l'hébergement privé et leur expérience dans les hébergements collectifs, où elles ont fait face à une machine administrative au lieu de jouir de la capacité d'action que leur offrait l'hébergement privé. Vivre chez une famille d'accueil ou une personne accueillante permet de nouer et de rompre des liens, ainsi que d'articuler et satisfaire les besoins, comme l'a montré le chapitre sur les besoins en matière de logement. Cette capacité d'action est toutefois aussi corrélée à de grandes incertitudes et à une lourde charge administrative, ainsi qu'il ressort des entretiens avec les personnes réfugiées. Les familles d'accueil et personnes accueillantes ont souvent joué un rôle central dans la mise en relation et l'orientation, étant donné que les autorités paraissaient parfois difficilement joignables ou dépassées¹⁰.

Sécurité et violence

Nous n'avons relevé dans l'enquête sur l'hébergement privé aucun élément suggérant la présence de violences (domestiques) entre les familles d'accueil et personnes

¹⁰ Cela tient sans doute aussi à la période de l'enquête, car le statut de protection S venait tout juste d'être introduit.

accueillantes et les personnes accueillies. L'autonomie des personnes réfugiées, une chambre se fermant à clé et souvent une salle de bains privative sont des conditions fondamentales au respect de leur vie privée. Les données recueillies montrent que l'hébergement privé peut permettre à ces personnes de trouver l'apaisement après leur exil, de se sentir en sécurité et de partir d'un bon pied dans leur société d'accueil.

Un extrait du casier judiciaire était très souvent requis de la part des personnes accueillantes pour prévenir la violence sexualisée et aucune femme seule n'a été placée dans un ménage composé d'un homme seul. Cela ne signifie toutefois pas qu'il ne peut y avoir de violences entre personnes accueillies et personnes accueillantes, a fortiori au vu du rapport de force très déséquilibré et du tabou qui entoure encore le sujet, difficile à aborder dans le cadre d'un entretien. Certaines personnes interrogées ont également indiqué que des membres de leur entourage n'avaient pas eu une bonne expérience au sein d'une famille d'accueil ou avec une personne accueillante, qui les obligeaient par exemple à faire le ménage et la cuisine, profitant d'elles comme personnel auxiliaire non rémunéré.

Plus l'hébergement est formalisé, par exemple par un contrat, plus ce déséquilibre et le rapport de dépendance sont limités. Il semble donc nécessaire d'accompagner l'hébergement privé afin de prévenir les abus de pouvoir et d'offrir une médiation en cas de difficultés de compréhension.

Dans l'ensemble, les personnes réfugiées ont souvent trouvé leur propre logement grâce au soutien des familles d'accueil et personnes accueillantes, ont été aidées dans leur recherche d'emploi et ont bénéficié d'informations pratiques et d'une assistance concrète. Les effets positifs sur l'apprentissage de la langue, les connaissances d'orientation sur la culture, l'état de santé général et la recherche d'emploi sont démontrés non seulement dans cette étude, mais aussi dans des études internationales (par exemple Ron & Join-Lambert 2020, p. 465 à 467). En ce sens, l'hébergement privé renferme un important potentiel que ne peuvent offrir les hébergements collectifs (voir Baier et al. 2022). L'intégration sociale apparaît toutefois aussi comme un procédé complexe dans lequel l'acquisition d'une langue nationale et une activité lucrative constituent une condition certes indispensable (souvent souhaitée et exigée), mais insuffisante. Il n'est pas possible à ce stade de formuler des observations sur les effets dans le temps. Il faudrait pour cela réinterroger les personnes réfugiées à une date ultérieure¹¹.

8.2 Conclusions

Le fait d'accueillir des personnes réfugiées d'Ukraine dans des ménages et logements privés en Suisse témoigne d'une grande compassion et d'une solidarité active. Les familles d'accueil et personnes accueillantes ont été et demeurent un soutien essentiel et nécessaire pour les structures d'accueil de l'État, qui ont été dépassées en 2022. Cette évolution selon laquelle la société civile héberge en grand nombre des personnes réfugiées d'Ukraine à titre privé et leur apporte un soutien (logistique) s'observe également dans d'autres pays européens (Schrooten et al. 2022 pour la Belgique, Haller et al. 2022 pour l'Allemagne). Elle prend appui sur des programmes et initiatives antérieurs, comme le projet Familles d'accueil de l'OSAR, qui existe depuis 2016. L'hébergement privé retient par ailleurs de plus en plus l'attention du monde scientifique (Ran & Join-Lambert 2020 pour la France, voir aussi l'analyse de la littérature de Bassoli & Luccioni 2023).

Les résultats montrent qu'un certain degré de formalisation, un accompagnement et une définition claire des responsabilités sont nécessaires pour faire de l'hébergement privé un élément à part entière de l'accueil des personnes réfugiées sur le long terme. L'étude menée en Belgique (Schrooten et al. 2022) aboutit à des conclusions similaires.

¹¹ Les études sur les effets de l'hébergement privé portent jusqu'ici presque exclusivement sur des périodes limitées dans le temps, voir Bassoli/Luccioni 2023.

Nous souhaitons souligner cinq points en particulier.

1. Création d'un cadre de vie approprié et respect des besoins en matière de logement

Si l'on souhaite institutionnaliser l'hébergement privé en tant que forme de logement pour les personnes réfugiées, il est essentiel pour les deux parties que le cadre de vie le permette à moyen et à long terme. Cela implique avant tout de permettre à chacune d'avoir son intimité dans les espaces privatifs et communs. D'une part, des mesures physiques telles que la division des pièces ou des chambres fermant à clé sont judicieuses pour offrir aux deux parties des possibilités de se retirer et de s'approprier l'espace. De l'autre, les facteurs relevant de la communication et de l'organisation jouent un rôle très important. La vie privée de chaque partie doit être respectée.

Les besoins en matière de logement peuvent s'exprimer de manière très différente. Il n'est pas toujours possible de les anticiper en partant de ses propres besoins. L'isolement, le désœuvrement et le manque d'interactions de certaines personnes réfugiées, très souvent regrettés dans l'enquête, peuvent s'expliquer par un besoin important de calme et d'intimité, mais aussi par les expériences traumatisantes qu'elles ont vécues et de profondes inquiétudes. La proximité culturelle, sous la forme d'un niveau d'instruction, d'intérêts professionnels, de pratiques religieuses ou d'autres situations familiaires similaires, peut aider les deux parties à mieux se comprendre et à développer une bonne relation.

Il est important de parler ouvertement et dans le respect de ses propres besoins en matière de vie privée. Des règles et un code de conduite communs peuvent aider à faciliter la cohabitation. Des arrangements détaillés sur l'utilisation des espaces communs tels que la cuisine, la salle de bains ou le salon sont également utiles pour réduire autant que possible le risque de conflits.

2. Accompagnement et encadrement de l'hébergement privé

Il est indispensable que l'hébergement privé soit vérifié et que la mise en relation soit effectuée dans un cadre professionnel afin de veiller au préalable et de manière ciblée à l'adéquation des familles d'accueil et personnes accueillantes et des personnes réfugiées. Les idées et besoins des personnes concernant les situations familiales, les animaux de compagnie et le logement peuvent ainsi être ajustés avant l'attribution et pris en compte dans la décision. Une telle procédure de dépistage et de mise en relation est également recommandée par l'OCDE et par l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (Schrooten et al. 2022, p. 87).

Il est important que les familles d'accueil et personnes accueillantes soient au fait des compétences centralisées et des possibilités d'assistance, pour elles-mêmes comme pour les personnes réfugiées. C'est la raison pour laquelle un accompagnement professionnel de l'hébergement privé semble nécessaire, notamment pour favoriser la compréhension mutuelle, rééquilibrer le rapport de force et pouvoir intervenir en cas d'abus de pouvoir. Un accompagnement adéquat pourrait également éviter une prise en charge et une charge mentale excessives pour les familles d'accueil et personnes accueillantes, tout en garantissant aux personnes accueillies la possibilité d'être soutenues d'une autre façon en cas de besoin.

À cette fin, des expériences tirées de modèles précédents de "familles d'accueil" peuvent être utiles¹². Les modèles existants de préparation et d'accompagnement de l'hébergement privé peuvent être étendus à toute la Suisse pour épargner aux cantons et communes la lourde tâche de devoir élaborer leurs propres modèles ou programmes.

La disponibilité d'interprètes est également utile pour l'encadrement quand il faut parler de choses importantes ou que la compréhension achoppe. De nombreux cantons

¹² L'expérience tirée du projet Familles d'accueil de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés pendant la crise en Syrie en 2015 et 2016 montre par exemple que plus les attentes des parties, c'est-à-dire tant des personnes accueillies que des « familles d'accueil », à l'égard l'une de l'autre sont basses, mieux l'hébergement privé fonctionne.

disposent également de médiateur·trice·s culturel·le·s, qui connaissent les deux cultures et parlent les deux langues, mais n'ont pas de formation d'interprète¹³.

3. Formation continue, mise en réseau et échange

Il est très utile que les familles d'accueil et personnes accueillantes disposent de connaissances élémentaires sur le traumatisme et sur les effets de la guerre sur la santé. En plus de les protéger contre le surmenage et de les préparer à interagir avec des personnes susceptibles d'avoir subi un traumatisme, de telles connaissances peuvent aussi prévenir les abus. Des formations continues ciblées pourraient également favoriser la création d'un réseau entre familles d'accueil et personnes accueillantes. Beaucoup en ont exprimé le souhait ou l'ont décrit comme une expérience positive. Des rencontres régulières offrant des possibilités d'échanges et d'avis sur certains sujets seraient possibles. D'autres études récentes menées en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas ont également montré le besoin de mise en réseau (Schrooten et al. 2022, p. 88 et Ran & Join-Lambert 2020, p. 471). L'échange d'expériences, par exemple lors de rencontres ou sur les réseaux sociaux, est à recommander et devrait être soutenu par les organisations ou autorités chargées de la mise en relation.

4. Des financements appropriés et homogènes sont essentiels

Un bail formel avec contrat et versement de loyer contribue à mettre les personnes accueillies et accueillantes sur un pied d'égalité. Des réglementations ad hoc sont toutefois nécessaires. Aujourd'hui, beaucoup de cantons et communes indemnisent à peine les familles d'accueil et personnes accueillantes pour les coûts supplémentaires effectifs auxquels elles sont exposées. Dès lors qu'elles interviennent à titre subsidiaire, que l'accueil privé a des effets positifs et que la Confédération verse une indemnité forfaitaire aux cantons pour l'hébergement, une part appropriée doit aussi revenir aux familles d'accueil et personnes accueillantes.

L'important travail de prise en charge affective et organisationnelle assumé par les familles d'accueil et personnes accueillantes est souvent trop peu reconnu à l'heure actuelle. Ce manque de reconnaissance peut aussi se répercuter sur les personnes accueillies, qui ont l'impression d'être un fardeau pour les familles d'accueil et personnes accueillantes et se mettent elles-mêmes la pression pour trouver leur propre logement. Ce schéma reproduit un modèle de société dans lequel la prise en charge de proches n'est pas considérée comme un travail digne de ce nom – un modèle de plus en plus critiqué, en particulier sous l'angle du féminisme (Brückner, 2021). La préparation et l'accompagnement des personnes réfugiées et des familles d'accueil et personnes accueillantes doivent donc continuer de relever de la responsabilité de l'État et des structures doivent être créées en ce sens (voir Alberti 2022).

5. Communication accessible, intelligible et fiable des autorités avec des points de contact centralisés et faciles d'accès

La communication de l'administration publique avec les familles d'accueil et personnes accueillantes et les personnes réfugiées est une autre condition importante pour que la charge mentale générée par l'hébergement privé reste acceptable pour les familles d'accueil et personnes accueillantes et que même des personnes qui travaillent à temps plein aient la possibilité et l'envie d'accueillir des personnes réfugiées. Les informations, les compétences et les points de contact étaient très complexes et épars, en particulier au moment de l'enquête. Des compétences claires, des informations aisément accessibles et transparentes ainsi que des règles sur les compétences et des accords avec les familles d'accueil et personnes accueillantes sont très utiles à cet égard.

¹³ Pour les cantons de Bâle-Ville et Soleure, voir <https://www.heks.ch/unser-angebot/dolmetschdienste#laien-dolmetscherinnen-f-r-ukrainisch-und-russisch> (30 mai 2023).

9 Bibliographie

Alberti, Camilla (2022) : Remodelling (Un)certainity: Outsourcing and Auditing Refugee Reception in Switzerland. In: Journal of Refugee Studies 34 (4), S. 3570–3589. DOI : 10.1093/jrs/feab061.

Baier, Dirk ; Bühler, Judith ; Hartmann, Andrea Barbara (2022) : Ukrainische Flüchtlinge in der Schweiz : Ergebnisse einer Befragung zu Fluchterfahrungen und zur Lebenssituation. ZHAW.

https://digitalcollection.zhaw.ch/bitstream/11475/26256/3/2022_Baier-Buehler-Hartmann_Fluechtlingsbefragung_Bericht.pdf

Bassoli, Matteo; Luccioni, Clément (2023) : Homestay Accommodation for Refugees (in Europe). A Literature Review. In : International Migration Review, Artikel 01979183231172101. DOI: 10.1177/01979183231172101.

Brückner, Margrit (2021). Kämpfe um Care – feministische Analysen und Perspektiven. In : Christiane Bomert; Sandra Landhäuser; Eva Maria Lohner & Barbara Stauber (Hrsg.). Care! Zum Verhältnis von Sorge und Sozialer Arbeit. Wiesbaden: Springer VS, p. 29-46.

Buser, Fränzi; Kilic, Selin; Mörgen, Rebecca (2023) : »Flucht in die unbezahlte Arbeit«? Arbeitsmarktintegration in der Schweiz aus der Perspektive geflüchteter Menschen. In : Zeitschrift für Migrationsforschung 3 (2), p. 5–27. DOI: 10.48439/ZMF.221.

Corbin, Juliet M. & Strauss, Anselm L. (2015) : Basics of qualitative research : Techniques and procedures for developing grounded theory. Los Angeles et al. : SAGE.

CSIAS (n.D.-b) : Arrivée en Suisse de réfugiés ukrainiens : <https://skos.ch/fr/themes/migration/refugies-ukraine>

Deinsberger-Deinsweger, Harald., & Reichl, Herbert (2022b). Basismodul 2— Grundprinzipien raumbezogener Bedürfnisse. (Schulungsunterlagen). Graz : IWAP – Institut für Wohn- und Architekturpsychologie.

Deinsberger-Deinsweger, Harald., & Reichl, Herbert. (2022a). Aufbaumodul 1— Bedürfnisanalyse und Kommunikation in der individuellen Projektbegleitung. (Schulungsunterlagen). Graz: IWAP – Institut für Wohn- und Architekturpsychologie.

Fisch, Rudolf (Hg.) (2020) : Verständliche Verwaltungskommunikation in Zeiten der Digitalisierung. Baden-Baden: Nomos.

Fritschi, Tobias; Neuenschwander, Peter; Hevenstone, Debra; Lehmann, Olivier; Läser, Jodok; Hänggeli, Alissa (2023) : Arbeitsmarktrelevante Merkmale von Personen mit Schutzstatus S. Schlussbericht. Berner Fachhochschule. Bern.

Haller, Liam; Uhr, Theresa ; Etlar Frederiksen, Sifka; Rischke, Ramona; Yanaşmayan, Zeynep ; Zajak, Sabrina (2022) : New platforms for engagement: Private accommodation of forced migrants from Ukraine. DeZIM.insights Working Paper 5, Berlin: Deutsches Zentrum für Integrations- und Migrationsforschung (DeZIM).

Krause, Ulrike (2022) : Kontinuitäten von Gewalt auf der Flucht mit Fokus auf Unterkünfte und Aufnahmелagern. In : J. Olaf Kleist, Dimitra Dermitzaki, Bahar Oghalai und Sabrina Zajak (Hg.) : Gewaltschutz in Geflüchtetenunterkünften. Theorie, Empirie und Praxis. Bielefeld: transcript (Kultur und soziale Praxis), p. 55–84.

Leising, Daniel (2002). Die Macht der Räume. Psychologie heute, Heft 1, p. 60.

OSAR (n.D.) : Ukraine. <https://www.osar.ch/themes/informations-pays/pays-dorigine/ukraine>

Ran, Guanyu Jason; Join-Lambert, Hélène (2020): Influence of family hosting on refugee integration and its implication on social work practice: the French case. In: European Journal of Social Work 23 (3), p. 461–474. DOI: 10.1080/13691457.2019.1706450.

Scherr, Albert, Yüksel, Gökçen. (2019). Soziale Integration von Geflüchteten in lokalen Kontexten – Chancen, Herausforderungen und Risiken von Begegnungsprojekten. In: Arslan, Emre., Bozay, Kemal. (Hg.) : Symbolische Ordnung und Flüchtlingsbewegungen in der Einwanderungsgesellschaft, p. 383-406. Wiesbaden : Springer VS.

Schmidt, Katja, Jacobsen, Jannes, Krieger, Magdalena (2020). Soziale Integration Geflüchteter macht Fortschritte. DIW Wochenbericht, 87(34), p. 591-599.

Schrooten, Mieke ; Claey, Jan ; Debruyne, Pascal ; Deleu, Harm ; Geldof, Dirk; Gulinck, Nele et al. (2022) : #FreeSpot. Private accommodation of Ukrainian refugees in Belgium. Brussels, Schaarbeek: Odissee - Social Work Research Centre.

Schütze, Fritz (1983). Biographieforschung und narratives Interview. Neue Praxis, 13(3), 283-293. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-53147>

SEM (2023a) : Groupe d'évaluation du statut S. Rapport du 26 juin 2023. Bern: Secrétariat d'État aux migrations. <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/80586.pdf>

SEM (2023b) : Rapport Programme S. Mise en œuvre des mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S au printemps 2023. Bern: <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/fr/data/integration/foerderung/programm-s/rapport-programm-s.pdf.download.pdf/rapport-programm-s-f.pdf>

SEM (2023c) : Communiqué de presse du 1.11.2023; Pas de levée du statut de protection S <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/medien/mm.msg-id-98405.html>

SEM (n.D.-a) : Informations à l'intention des personnes ayant fui l'Ukraine: Statistiques. <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/asyl/ukraine/statistiken.html/>

SEM (n.D.-b) : Programme fédéral « Mesures de soutien pour les personnes avec statut de protection S » <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/integration-einbuengerung/integrationsfoerderung/programm-s.html>

SEM (n.D.-c) : Questions-réponses à l'intention des personnes ayant fui l'Ukraine <https://www.bj.admin.ch/sem/fr/home/sem/aktuell/ukraine-krieg.html#2050528862>

Strauss, Raphael; Ammann Dula, Eveline; Gesine Fuchs (2023). Gastfamilien für ukrainische Geflüchtete. Kurzbericht zur überregionalen Befragung von Gastfamilien zwischen Oktober und Dezember 2022. Bern: Schweizerische Flüchtlingshilfe.

Studer, Melanie ; Fuchs, Gesine ; Meier, Anne ; Pärli, Kurt (2020) : Arbeiten unter sozialhilferechtlichen Bedingungen - Schlussbericht. Basel, Luzern.

UNHCR (n. D.) Ukraine refugee situation. <https://data.unhcr.org/en/situations/ukraine>

Wagner-Schelewsky, Pia ; Hering, Linda (2019): Online-Befragung. In : Nina Baur und Jörg Blasius (Hg.) : Handbuch Methoden der empirischen Sozialforschung. 2., vollständig überarbeitete und erweiterte Auflage. Wiesbaden: Springer VS (Handbuch), p. 787–800.

Werner, Franziska (2021). (Nicht-)Wohnen von Geflüchteten. In : Frank Eckardt und Sabine Meier (Hrsg.) : Handbuch Wohnsoziologie. Wiesbaden : Springer VS, p. 407–436.

Züll, Cornelia ; Menold, Natalja (2019): Offene Fragen. In : Nina Baur und Jörg Blasius (Hg.) : Handbuch Methoden der empirischen Sozialforschung. Wiesbaden: Springer VS, p. 855–862.